

Finalités et Missions :

1/ L'accord de commerce et de coopération prévoit trois catégories de négociation entre l'UE et le Royaume-Uni :

- consultations annuelles sur les stocks de poisson partagés ;
- consultations régulières sur les mesures techniques, dans le cadre du comité spécialisé de la pêche ;
- consultations sur l'accès des navires européens aux eaux des bailliages de Jersey et Guernesey.

Le chargé de mission suivra plus spécifiquement les négociations en lien avec les bailliages de Jersey et Guernesey. Il pourra être associé aux autres aspects de négociation liés à l'accord de commerce et de coopération. Il participera à la préparation de la révision de l'accord pour la partie pêche prévue pour le 30 juin 2026.

2/ Le règlement de l'Union européenne relatif à la politique commune de la pêche permet aux Etats membres d'adopter des recommandations communes dans le cadre de groupes de régionalisation.

Le(la) chargé(e) de mission contribuera aux travaux des groupes de régionalisation auxquels la France participe régulièrement (eaux occidentales nord, eaux occidentales sud, mer du Nord, notamment).

Liaison hiérarchique :

Le chargé de mission exerce ses fonctions sous la responsabilité du chef de bureau. Il n'assume pas de tâche d'encadrement

Responsabilités tenant au poste :

Le chargé de mission peut être amené à représenter le bureau auprès du cabinet du Secrétaire d'Etat chargé de la mer, du Secrétariat général aux affaires européennes, du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, du Ministère de la transition écologique, des services déconcentrés, des organismes scientifiques (Ifremer), de la Direction générale des affaires maritimes de la Commission Européenne, de ses homologues européens, ainsi que des professionnels de la pêche.

Exigences - Compétences :

Connaissance des institutions européennes.

Connaissances en droit international de la mer et en droit européen.

Connaissances halieutiques (appréciées, non exigées).

Capacités de synthèse, d'adaptation, de négociation et de décision, esprit d'initiative, aptitude à mobiliser des experts techniques.

Maîtrise professionnelle de l'anglais indispensable.

Usage des outils-informatiques courant (Word, Excel)

Conditions particulières - Spécificités :

Ce poste peut être ouvert aux agents contractuels (Article 4.2 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984). Joindre obligatoirement un CV et une lettre de motivation à la candidature.

Bureau partagé avec deux autres agents

Un stage de maritimisation et un accompagnement à la connaissance des sujets techniques et scientifiques liés à ces missions sera mis en place.

Contacts :

Stéphane Gatto, sous-directeur des ressources halieutiques :

stephane.gatto@agriculture.gouv.fr / Tél. : 01.40.81.90.94

Philippe Lintanf, chef du Bureau des affaires européennes et internationales :

philippe.lintanf@agriculture.gouv.fr / Tél. : 01.40.81.68.05

Vincent Jannier, chef du bureau RH et logistique :

vincent.jannier@agriculture.gouv.fr / Tél. : 01.40.81.93.64